

# PRÉAVIS N° 194/2020

## AU CONSEIL COMMUNAL

**Comptes communaux et gestion de l'exercice 2019**

**Délégué municipal : M. Claude Uldry**

**1ère séance de la commission**

Dates	D'entente avec la COFIN
Lieu et modalités d'organisation	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## I. Préambule

En exécution des dispositions légales, la Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2019.

Les comptes de l'exercice 2019 se soldent par un **excédent de CHF 222'232**, tandis que le budget 2019 prévoyait un déficit de CHF 8'658'703.

D'une manière générale, on peut établir les différences suivantes par rapport au budget :

- **un remboursement important de la péréquation** : entre l'acompte et le décompte final de la péréquation 2018, l'écart s'avère très important. Un retour de la péréquation de CHF 7.3 millions est comptabilisé dans l'exercice 2019, ce qui améliore considérablement les comptes ;
- **des charges inférieures aux montants budgétisés** : les montants des comptes 31 – *Biens, services, marchandises* et 36 – *Aides et subventions*, en particulier, sont sensiblement inférieurs au budget 2019, conséquence directe du programme d'économies suivi avec sérieux et engagement par la Municipalité et ses services. Les charges d'intérêts diminuent en raison des taux très faibles dont bénéficie la Ville et de la maîtrise de l'endettement. Celui-ci n'a en effet crû que de CHF 8.5 millions au cours de l'année 2019 ;
- **des recettes fiscales moins élevées que prévues** : pour rappel, le budget 2019 intégrait une augmentation du taux de coefficient communal à 65% et du taux d'impôt foncier à 1.5‰ qui a été finalement refusée en référendum. Sans surprise, l'impôt sur le revenu, l'impôt à la source et dans une moindre mesure l'impôt foncier s'inscrivent dès lors en baisse. A l'inverse, l'impôt sur le bénéfice augmente par rapport au budget. L'entrée en vigueur de la Réforme fiscale cantonale (RIE III cantonale) s'est ainsi révélée moins douloureuse que prévu. Enfin, les recettes conjoncturelles évoluent de manière contrastée. Les droits de mutation décroissent de CHF 646'014, tandis que l'impôt sur les successions et donations et celui sur les gains immobiliers croissent de respectivement CHF 1'197'020 et CHF 484'996. Compte tenu de ces éléments, le total des impôts s'inscrit dès lors en diminution de CHF 2'703'440 par rapport au budget 2019.

## 2. Comptes de fonctionnement

### 2.1 Résultat comptable de l'exercice 2019

Le résultat comptable de l'exercice 2019 se présente comme suit :

Comptes de fonctionnement (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Variation C2019 / B2019	En %	Comptes 2018	Variation C2019 / C2018	En %
Total des charges	210'643'164	214'442'230	-3'799'066	-1.8%	204'699'250	5'943'914	2.9%
Total des revenus	-210'865'396	-205'783'527	-5'081'869	2.5%	-198'622'223	-12'243'172	6.2%
<b>Résultat</b>	<b>222'232</b>	<b>-8'658'703</b>			<b>-6'077'026</b>		

Les charges totales s'élèvent à CHF 210'643'164 soit une diminution de CHF 3'799'066 par rapport au budget. Les recettes totales s'élèvent quant à elles à CHF 210'865'396 soit CHF 5'081'869 de plus que les recettes budgétisées.

## Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel représente la différence entre les revenus courants et les charges courantes. Ces dernières correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes. Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements.

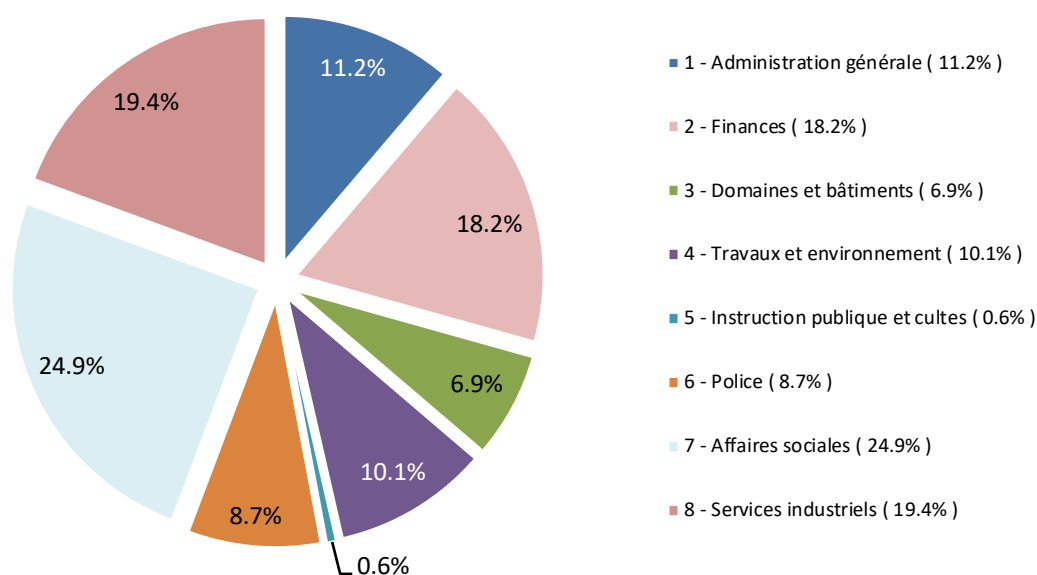
Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) de CHF 18.2 millions est supérieur au montant budgétisé, ainsi qu'à celui des comptes 2018. Ce résultat positif permet à la Ville de Nyon de financer l'entier de ses charges de fonctionnement sans recourir à l'endettement. La part des investissements autofinancés en 2019 s'élève à 82.6%, contre 31.6% l'année dernière. C'est l'un des meilleurs résultats de ces dernières années, ce qui témoigne de l'effort de priorisation des projets d'investissement opéré par la Municipalité. Dans l'objectif d'autofinancer la totalité des investissements, celle-ci poursuivra son objectif de priorisation.

Le tableau ci-dessous présente la marge d'autofinancement effective et budgétée pour 2019, ainsi que celle de 2018 :

Marge d'autofinancement (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Déficit (-) / Bénéfice (+) de l'exercice	222'232	-8'658'703	-6'077'026
Attribution aux fonds de réserve	5'158'692	5'295'332	3'786'914
Prélèvements sur fonds de réserve	-1'679'386	-591'527	-543'618
Amortissements	14'459'832	15'582'399	13'094'058
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>18'161'370</b>	<b>11'627'501</b>	<b>10'260'328</b>

## 2.2 Charges de fonctionnement

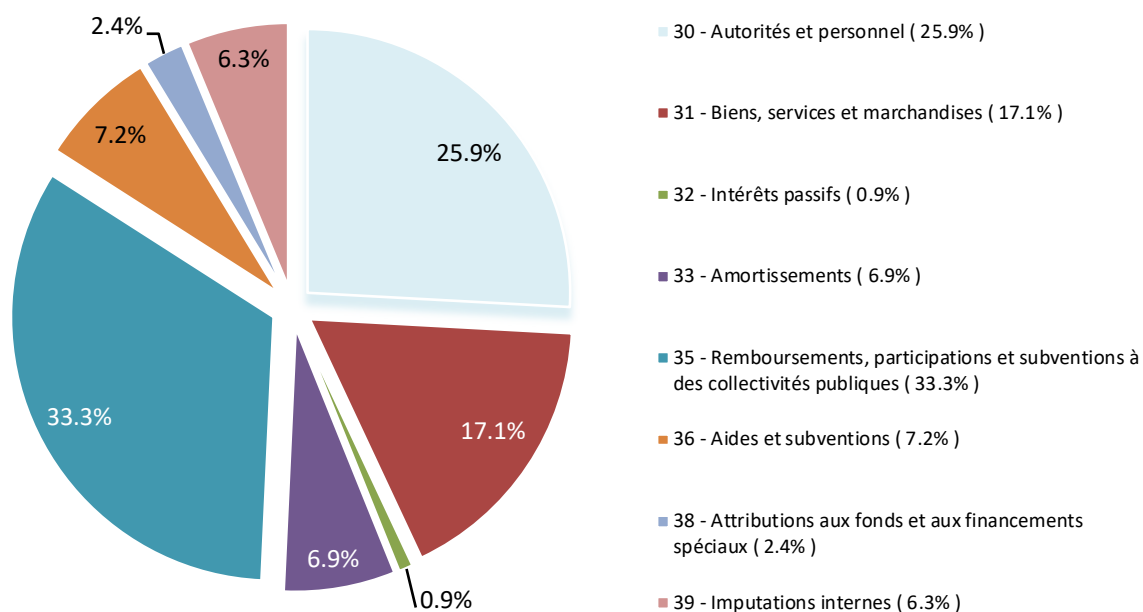
### Classification administrative



Pour la bonne compréhension du graphique de la page précédente, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, du Greffe municipal, de la Communication, du Service des ressources et relations humaines, de l'Office de l'énergie et du développement durable, de l'Office des affaires juridiques, du Service informatique, mais également du Service de la culture et du Service des sports, manifestations et maintenance ;
- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif non affectés à un chapitre spécifique, ainsi que la participation à la péréquation directe ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses des *Affaires sociales* sont majoritairement composées de la facture sociale, soit la péréquation indirecte<sup>1</sup>, des structures d'accueil pour enfants et des prestations sociales communales.

### Classification par nature



Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- le groupe *Autorités et personnel* (30), qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises* (31), dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *Participations et subventions à des collectivités publiques* (35), qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional, et au Canton en matière de transports publics.

<sup>1</sup> Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Le tableau ci-dessous présente les montants des charges selon leur nature pour les comptes 2019, le budget 2019, les comptes 2018, ainsi que les variations en pourcentage.

Charges par nature (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Variation C2019 / B2019	En %	Comptes 2018	Variation C2019 / C2018	En %
Autorités et personnel (30)	54'471'444	53'876'752	594'692	1.1%	50'812'123	3'659'321	7.2%
Biens, services et marchandises (31)	36'112'680	36'964'014	-851'334	-2.3%	36'320'723	-208'044	-0.6%
Intérêts passifs (32)	1'830'293	2'473'881	-643'588	-26.0%	2'396'102	-565'810	-23.6%
Amortissements (33)	14'459'832	15'582'399	-1'122'567	-7.2%	13'094'058	1'365'774	10.4%
Remboursements, participations et subv. à des collectivités publiques (35)	70'134'206	69'950'830	183'376	0.3%	69'732'046	402'160	0.6%
Aides et subventions (36)	15'259'759	15'665'011	-405'252	-2.6%	15'316'817	-57'058	-0.4%
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)	5'158'692	5'295'332	-136'640	-2.6%	3'786'914	1'371'778	36.2%
Imputations internes (39)	13'216'259	14'634'011	-1'417'752	-9.7%	13'240'467	-24'208	-0.2%
<b>Total des charges</b>	<b>210'643'164</b>	<b>214'442'230</b>	<b>-3'799'066</b>	<b>-1.8%</b>	<b>204'699'250</b>	<b>5'943'914</b>	<b>2.9%</b>

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après.

### Autorités et personnel (30)

Le montant global des charges salariales des autorités et des collaborateurs de la Ville de Nyon est supérieur à l'enveloppe qui avait été attribuée au budget 2019 (+ CHF 594'692). Dans le détail, les charges salariales du personnel fixe (3011) diminuent de CHF 484'571. Les coûts enregistrés sur cette nature comptable peuvent varier au gré de nouvelles conditions rémunératoires lors d'un engagement ou lorsque des postes vacants ne sont pas immédiatement repourvus. A noter que cette charge diminue malgré l'engagement de collaborateurs aux Services industriels décidé par votre Autorité (préavis N° 128/2018). En revanche, les charges du personnel auxiliaire (3012) dépassent le montant alloué de CHF 1'191'670, suite aux crédits supplémentaires accordés par votre Autorité pour divers services (préavis N° 182/2019) et ceux accordés par la Municipalité dans le cadre de ses compétences.

Cette hausse est consécutive à plusieurs absences de collaborateurs, remplacés par des auxiliaires notamment dans les Unités d'accueil pour écoliers (UAPE) et aux heures supplémentaires effectuées par les Accueillant-e-s en milieu familial (AMF). Compte tenu d'une masse salariale en hausse, le compte d'assurances sociales (3030) dépasse mécaniquement le montant prévu au budget (+ CHF 220'486). Par contre la somme allouée à la Caisse de pension et prévoyance (3040)<sup>2</sup> s'inscrit en diminution de CHF 227'665 en rapport à la baisse de la masse salariale du personnel fixe. Quant aux assurances et accident (3050), l'écart s'élève à CHF 200'295 suite à la baisse du taux de cotisation de 1.6% à 1.45%, et l'imputation des participations à l'assurance maladie du personnel auxiliaire dans la nature comptable 3012 au lieu de 3050 au budget.

Au niveau des équivalents plein temps, le budget 2019 prévoyait 369 EPT. Le nombre de postes dans les comptes est moins élevé avec 349.15 EPT (- 19.85 EPT). Cette baisse résulte principalement de vacances de poste. Le détail des variations comptes-budget figure dans le tableau ci-dessous.

<sup>2</sup> Il s'agit de la nature comptable.

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Service	C2019 EPT	B2019 EPT	Variation B2019- C2019	Commentaire
SAG	11.00	13.00	-2.00	Vacance de postes
Architecture et bâtiments	9.90	10.80	-0.90	Vacance de poste 0.9 EPT
Culture	23.30	23.05	0.25	Pérénsation d'un poste +0.6 EPT Vacance de poste - 0.4 EPT Augmentation 0.05 EPT (bibliothèques) en respectant l'enveloppe
Espaces Verts et Forêts	26.00	26.60	-0.60	Vacance de postes 0.2 EPT + 2 diminutions taux d'activité (2 x 0.2 EPT)
Finances	6.50	7.00	-0.50	Vacance de poste
Informatique et population	14.45	14.90	-0.45	Vacance de poste
Ressources et relations humaines	6.70	7.10	-0.40	2 diminutions taux d'activité (2 x 0.2 EPT)
SDIS	6.00	5.00	1.00	Nouveau collaborateur, décision CODIR
SELOC	73.80	82.60	-8.80	Vacance de postes dans différents secteurs
Services Industriels	49.70	52.00	-2.30	Vacance de postes
Sports, manifestations et maintenance	58.35	62.15	-3.80	Vacance de postes
Travaux, environnement et mobilité	52.60	54.00	-1.40	Transfert de 1 EPT à URB dans le cadre de la nouvelle gouvernance du territoire Recrutement interne avec la différence de +0.1 EPT Vacance de postes 0.5 EPT
Urbanisme	10.85	10.80	0.05	Transfert de 1 ept de TEM dans le cadre de la nouvelle gouvernance du territoire Vacance de postes =-0.60 - 0.20 - 0.10 - 0.05 EPT
<b>TOTAL</b>	<b>349.15</b>	<b>369.00</b>	<b>-19.85</b>	

### Biens, services et marchandises (31)

L'enveloppe globale du chapitre 31- *Achat de biens, services et marchandises* est de CHF 851'334 inférieure au budget 2019, ce qui témoigne des efforts conséquents fournis par la Ville dans le cadre des mesures d'économie, alors même que la dynamique démographique reste soutenue. Il est cependant nécessaire de différencier les rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312) augmentent par rapport au budget (+ CHF 162'295). Les achats de gaz et de combustibles s'inscrivent en diminution de respectivement CHF 235'791 et CHF 222'886. Cette rubrique dépasse l'enveloppe allouée en raison de la hausse de CHF 460'321 du volume de l'approvisionnement plus élevé en électricité (3123). L'achat d'eau s'est également révélé plus important de CHF 135'490. Rappelons que cette charge est neutre, en raison de la contrepartie liée à la revente de ces produits dans la nature 4351 ;
- l'achat d'autres fournitures et marchandises (rubrique 313) s'inscrit en diminution de CHF 360'248. Les baisses les plus importantes de ce chapitre concernent l'achat de produits alimentaires (3131) (- CHF 223'081) et de matières premières (3135) (- CHF 166'747).
- les enveloppes accordées pour l'entretien (3140-3148) ont été respectées (- CHF 170'820 par rapport au budget), alors même qu'une partie de celui-ci avait fait l'objet des mesures d'économies lors de l'élaboration du budget 2019 ;
- les charges liées aux honoraires et prestations de service (3181-3189) diminuent de CHF 172'296. Ce sont essentiellement les honoraires versés (3185) qui décroissent (- CHF 137'388), auxquels s'ajoutent notamment des frais de téléphones (3182) et de transport moindres (3188).

### Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs payés par Nyon sur sa dette sont inférieurs aux prévisions budgétaires de CHF 643'588, ainsi qu'à ceux payés en 2018. Malgré l'endettement supplémentaire en 2019 (+ CHF 8.5 millions par rapport à 2018), les renouvellements et les nouveaux emprunts ont été conclus à des taux extrêmement favorables, voire négatifs. Ainsi, l'impact des taux des nouveaux emprunts est marginal sur la charge d'intérêts totale de la Ville.

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Par ailleurs, la Municipalité veille à lisser les échéances de remboursement dans le temps, afin de limiter les répercussions d'une remontée rapide des taux. A court terme, les banques centrales poursuivront leurs interventions massives pour faire face aux conséquences de l'arrêt des activités et des mesures de confinement liées à la propagation de l'épidémie de Coronavirus, ce qui devrait maintenir les taux à un bas niveau, mais pour de nombreux experts, l'expansion monétaire atteint ses limites en raison des distorsions qu'elle fait peser sur l'économie.

La répartition des emprunts par prêteur au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2019	Situation au 31.12.2018	Variations CHF
<b>Emprunts à court terme</b>	<b>61'000'000</b>	<b>54'500'000</b>	<b>6'500'000</b>
PostFinance	6'000'000	-	6'000'000
Vontobel	20'000'000	-	20'000'000
BCV	10'000'000	-	10'000'000
	10'000'000	5'000'000	5'000'000
SUVA	10'000'000	1'500'000	8'500'000
Caisse de pension de la Confédération	-	5'000'000	-5'000'000
Eurofima	5'000'000	23'000'000	-18'000'000
Swissquote	-	10'000'000	-10'000'000
BCGE	-	10'000'000	-10'000'000
<b>Emprunts à moyen et long terme</b>	<b>236'500'000</b>	<b>234'500'000</b>	<b>2'000'000</b>
Caisse de pension de la Poste	11'000'000	11'000'000	-
DEXIA	12'500'000	12'500'000	-
BCV	19'000'000	29'000'000	-10'000'000
Viteos	10'000'000	-	10'000'000
Luzerner Pensionskasse	5'000'000	5'000'000	-
Caisse de pension de l'Etat de Genève	5'000'000	5'000'000	-
PostFinance	88'000'000	94'000'000	-6'000'000
SUVA	26'000'000	28'000'000	-2'000'000
Caisse de pension de la Confédération	5'000'000	5'000'000	-
Banque cantonale de Bâle	35'000'000	35'000'000	-
Vontobel	5'000'000	-	5'000'000
J. Safra Sarasin	15'000'000	-	15'000'000
Canton des Grisons		10'000'000	-10'000'000
<b>Total</b>	<b>297'500'000</b>	<b>289'000'000</b>	<b>8'500'000</b>

### Amortissements (33)

Les amortissements réalisés en 2019 sont inférieurs aux montants qui avaient été budgétisés (- CHF 1'122'567). Plusieurs préavis, qui devaient être bouclés en 2018 selon l'anticipation budgétaire, ne l'ont finalement pas été cette année. Il s'agit notamment des préavis N° 152/2014 (crédit d'étude portant sur le complexe scolaire et sportif du Cossy) et N° 95/2013 (crédit supplémentaire relatif au complexe scolaire du Couchant) tous deux bouclés en 2019 et du préavis N° 115/2013 portant sur la déchèterie et le Centre d'exploitation routes de voirie (CERV), qui n'est pas encore bouclé à ce jour.

### Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques (35)

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation de Nyon à la facture sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et facture sociale en CHF	Comptes 2019	Budget 2019	Variation par rapport au budget 2019 en %	Comptes 2018	Variation par rapport aux comptes 2018 en %
PC à domicile et hébergement	9'546'987	10'011'096	-4.6%	10'011'096	-4.6%
RI et participation cant. à l'ass. chômage	10'190'103	10'343'193	-1.5%	10'645'561	-4.3%
Subventions et aides personnes handicapées	4'358'961	4'635'946	-6.0%	4'498'607	-3.1%
Prest. pour la famille et autres prest. soc.	2'047'092	2'239'639	-8.6%	1'791'404	+14.3%
Subventions primes d'assurance-maladie	4'529'402	3'344'820	35.4%	2'926'039	+54.8%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'143'628	1'241'481	-7.9%	1'282'781	-10.8%
Différentiel facture sociale de l'année précéd.	-4'328'749	-	-	5'575'460	-177.6%
<b>Facture sociale</b>	<b>27'487'424</b>	<b>31'816'175</b>	<b>-13.6%</b>	<b>36'730'948</b>	<b>-25.2%</b>
Participation à la réforme policière	1'681'600	1'681'600	0.0%	1'776'117	-5.3%
Remboursement réforme policière	-147'872	-	-	-125'983	-
<b>Participation à la réforme policière</b>	<b>1'533'728</b>	<b>1'681'600</b>	<b>-8.8%</b>	<b>1'650'134</b>	<b>-7.1%</b>
Participation fonds de péréquation directe	25'932'812	25'932'815	0.0%	25'656'442	+1.1%
Remboursements fonds péréquation directe	-15'860'040	-15'860'042	0.0%	-15'081'555	+5.2%
Différentiel péréquation de l'année précéd.	-2'838'487	-	-	-	-
<b>Péréquation directe</b>	<b>7'234'285</b>	<b>10'072'773</b>	<b>-28.2%</b>	<b>10'574'887</b>	<b>-31.6%</b>
<b>Totaux</b>	<b>36'255'437</b>	<b>43'570'548</b>	<b>-16.8%</b>	<b>48'955'969</b>	<b>-25.9%</b>

Dans l'exercice 2019, deux opérations ont été enregistrées sur les comptes de péréquations :

- les acomptes 2019 communiqués par le Canton en septembre 2018 (CHF 43.6 millions) ;
- la ristourne de la péréquation 2018 en raison d'acomptes payés plus élevés que le décompte final reçu en juin 2019 (- CHF 7.3 millions).

Les autres charges comptabilisées dans la rubrique 35 concernent les participations de Nyon à des associations intercommunales (Police Nyon Région, Service de défense contre l'incendie et de secours Nyon-Dôle, Centre social régional, Organisation régionale de protection civile du district de Nyon, etc.). De manière générale, ces participations sont en ligne avec les montants budgétisés. A noter néanmoins qu'une rétrocession de la participation de Nyon à Police Nyon Région (PNR) pour un montant de CHF 737'043 a été comptabilisée. Celle-ci est nettement inférieure à celle des comptes 2018 (CHF 1.6 million). Outre le fait que l'année 2018 fut particulièrement favorable pour les raisons évoquées dans le préavis des comptes précédents, plusieurs raisons motivent la baisse en 2019 : la diminution des infractions routières consécutives à la régularité des contrôles, un accroissement de l'appui intra-cantonal qui distrait de missions locales une partie de l'effectif de PNR, ainsi que l'acquisition d'un outil informatique imposé par le Canton et dont les charges annuelles de fonctionnement sont plus élevées. Le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Nyon-Dôle a restitué quant à lui CHF 26'396 à la Ville de Nyon.

### Aides et subventions (36)

L'enveloppe globale consacrée aux aides et subventions est inférieure au montant budgétisé (- CHF 405'252). La participation à la couverture de déficit des crèches (3655) s'inscrit en diminution de CHF 606'420 du fait de charges alimentaires surévaluées et de reports d'achats de mobilier notamment.



A l'inverse, les subventions pour le trafic et l'énergie (3657) sont supérieures au montant accordé à la suite de l'adoption par votre Autorité du préavis N° 172/2019 qui prévoyait un crédit supplémentaire de fonctionnement de CHF 368'941 pour financer la ligne urbaine 10.805. La nature 3658, qui porte sur la subvention Nyon Région Tourisme, dépasse le montant alloué de CHF 99'081 du fait d'un versement plus important de la taxe de séjour.

Au final, malgré la dépense imprévue liée au financement de la ligne de bus, la discipline budgétaire et l'engagement de tous les services à œuvrer en faveur de finances saines ont permis de dépasser les objectifs d'économie de ce chapitre.

### **Attributions aux fonds de réserve (38)**

Les attributions à des fonds de réserve s'élèvent à CHF 5.2 millions en 2019, soit CHF 136'640 de moins qu'au budget. Certaines attributions à ces fonds ont été réalisées afin de boucler à zéro des chapitres comptables financés par des taxes et dont l'éventuel excédent de revenu ne peut pas financer le ménage courant<sup>3</sup>. A noter que l'attribution au fonds d'adduction d'eau a été nettement supérieure au montant budgétisé (+ CH 1'189'689) en raison des revenus plus importants sur la taxe de raccordement.

Les participations de la part des propriétaires et promoteurs impliqués dans le développement de plans de quartiers sont reversées au Fonds de réserve 9282.06 *Equipement communautaire*. En 2019, une participation de CHF 134'202 a été encaissée et attribuée à ce fonds, contre CHF 3.6 millions prévus au budget 2019. Cette diminution est la conséquence d'un retard dans la délivrance d'un permis de construire pour la quartier Petite Prairie 2. Ce fonds enregistre également les contributions compensatoires de stationnement qui se sont élevées à CHF 43'350.

Enfin, dans la mesure où le rendement d'impôt 2019 est supérieur à celui de l'exercice 2017 (base pour le calcul de l'acompte 2019), il est fort probable que Nyon devra payer un complément de charges péréquatives pour le décompte final 2019. En vertu du principe de prudence qui régit la tenue de la comptabilité, la Municipalité a décidé d'attribuer un montant de CHF 1.0 million sur le fonds de réserve *Péréquation*.

### **Imputations internes (39)**

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « de terrain » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « de terrain ».

---

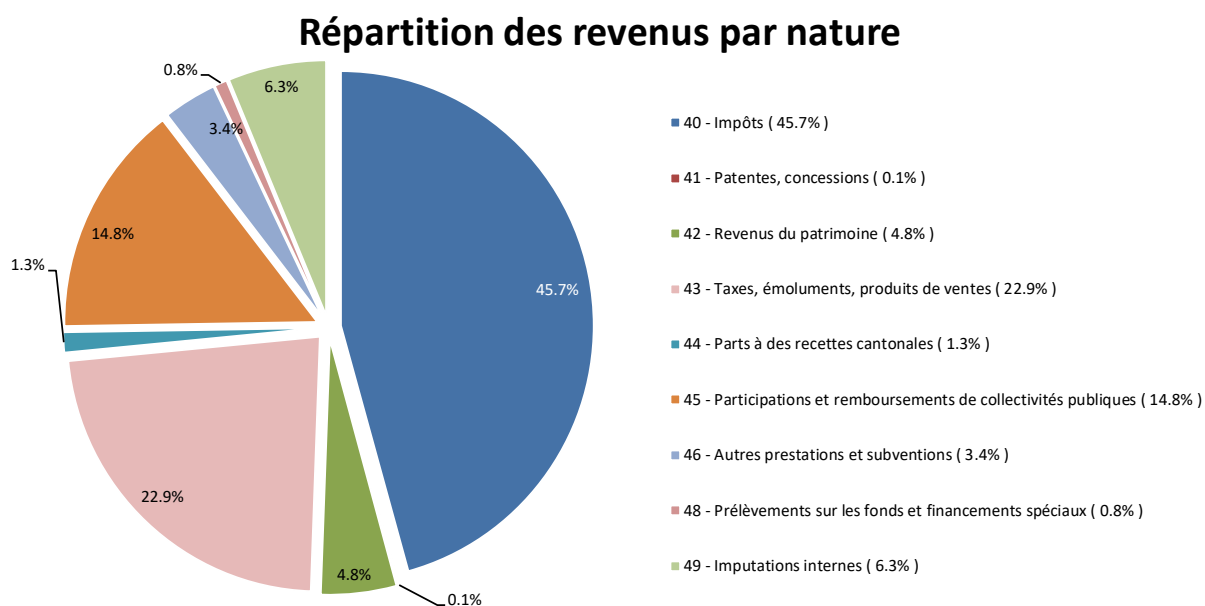
<sup>3</sup> Service des eaux, égouts et épuration des eaux, déchets urbains, développement durable et énergies renouvelables, tourisme, etc.

## 2.3 Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Variation C2019 / B2019	En %	Comptes 2018	Variation C2019 / C2018	En %
Impôts (40)	96'358'985	99'819'000	-3'460'015	-3.5%	96'135'489	223'496	0.2%
Patentes, concessions (41)	138'418	140'000	-1'583	-1.1%	136'157	2'260	1.7%
Revenus du patrimoine (42)	10'145'827	9'049'363	1'096'464	12.1%	9'152'218	993'608	10.9%
Taxes, émoluments, produits de ventes (43)	48'280'545	48'583'002	-302'457	-0.6%	48'577'768	-297'223	-0.6%
Parts à des recettes cantonales (44)	2'684'996	2'200'000	484'996	22.0%	2'156'510	528'486	24.5%
Participations et remboursements de collectivités publiques (45)	31'189'133	23'720'241	7'468'892	31.5%	23'027'833	8'161'300	35.4%
Autres prestations et subventions (46)	7'171'848	7'046'383	125'465	1.8%	5'652'164	1'519'685	26.9%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)	1'679'386	591'527	1'087'859	183.9%	543'618	1'135'768	208.9%
Imputations internes (49)	13'216'259	14'634'011	-1'417'752	-9.7%	13'240'467	-24'208	-0.2%
<b>Total des revenus</b>	<b>210'865'396</b>	<b>205'783'527</b>	<b>5'081'869</b>	<b>2.5%</b>	<b>198'622'223</b>	<b>12'243'172</b>	<b>6.2%</b>

Le graphique en secteur ci-dessous présente la répartition des revenus par nature :



Les variations entre les comptes et le budget 2019 sont expliquées dans les chapitres suivants.

**Recettes fiscales, patentes et concessions, part à des recettes cantonales (40) (41) (44)**

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart	Comptes 2018	Ecart
			C2019-B2019		C2019-C2018
Impôt sur le revenu	54'181'554	58'100'000	-3'918'446	52'104'225	2'077'329
Impôt sur la fortune	10'235'055	10'700'000	-464'945	9'186'673	1'048'382
Impôt à la source	2'950'882	4'000'000	-1'049'118	3'157'762	-206'880
Impôt spécial des étrangers	3'026'566	1'900'000	1'126'566	1'858'367	1'168'199
Rétrocession impôt frontaliers	4'882'547	4'100'000	782'547	4'786'782	95'764
<b>Total personnes physiques</b>	<b>75'276'603</b>	<b>78'800'000</b>	<b>-3'523'397</b>	<b>71'093'808</b>	<b>4'182'794</b>
Impôt bénéfice net	7'260'514	5'600'000	1'660'514	9'965'829	-2'705'315
Impôt sur le capital	571'571	1'993'000	-1'421'430	778'856	-207'286
Impôt compl. immeubles	795'429	630'000	165'429	783'808	11'621
<b>Total personnes morales</b>	<b>8'627'514</b>	<b>8'223'000</b>	<b>404'514</b>	<b>11'528'492</b>	<b>-2'900'979</b>
Impôt foncier	6'737'909	7'600'000	-862'091	6'698'221	39'689
Droits de mutation	2'653'986	3'300'000	-646'014	3'941'160	-1'287'174
Successions et donations	2'897'020	1'700'000	1'197'020	2'626'556	270'464
Impôts sur chiens	45'560	36'000	9'560	49'505	-3'945
Impôts récupérés après défalctions	120'394	160'000	-39'606	197'746	-77'353
Taxes sur boissons	78'002	70'000	8'002	77'053	948
Anticipations et concessions	60'416	70'000	-9'584	59'104	1'312
Intérêts moratoires	779'162	506'000	273'162	597'094	182'068
Recettes diverses (tombolas-lotos)	-	-	-	-1'332	1'332
Impôt sur gains immobiliers	2'684'996	2'200'000	484'996	2'156'510	528'486
<b>Autres recettes fiscales</b>	<b>16'057'444</b>	<b>15'642'000</b>	<b>415'444</b>	<b>16'401'618</b>	<b>-344'173</b>
<b>Total des recettes fiscales</b>	<b>99'961'560</b>	<b>102'665'000</b>	<b>-2'703'440</b>	<b>99'023'919</b>	<b>937'642</b>

Pour rappel, le budget 2019 intégrait l'augmentation fiscale de quatre points proposée dans le cadre de l'arrêté d'imposition. Dans la mesure où cette hausse a été refusée par référendum, un décalage important entre les recettes anticipées et réalisées s'observe. Ainsi, les recettes fiscales globales sont moins élevées qu'attendu (- CHF 2.7 millions), mais supérieures aux comptes 2018 (+ CHF 937'642).

• **Impôts des personnes physiques (400)**

L'impôt sur le revenu, qui constitue le principal poste des recettes fiscales de la Commune, est inférieur au montant budgétisé (- CHF 3.9 millions), mais supérieur par rapport aux produits prélevés en 2018 (+ CHF 2.1 millions). Contrairement à l'année précédente, la hausse des rentrées fiscales tirées de cet impôt (+ 4.0%) est plus importante que l'accroissement de la population sur la même période (+ 0.8 %, de 21'239 en 2018 à 21'416 en 2019). Le différentiel du point d'impôt explique également l'inscription à la baisse de l'impôt sur la fortune (- CHF 464'945), mais de manière moins prononcée. En revanche, par rapport à 2018, la tendance est positive avec une hausse de CHF 1.0 million.

La rétrocession de l'impôt frontalier affiche une hausse de CHF 95'764 entre 2018 et 2019. Il faut savoir que le décompte de l'impôt frontalier est reçu l'année qui suit l'année fiscale concernée. Ainsi, une estimation est comptabilisée chaque année au moment du bouclage des comptes.

Afin de bien appréhender ces différences, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale<sup>4</sup> :

**En CHF**

Année fiscale	Total	2019	2018	2017	2016 et anté
Revenu	53'894'380	41'248'534	7'644'816	3'198'283	1'802'748
Fortune	10'235'055	7'934'041	1'105'750	702'120	493'144
<b>Total</b>	<b>64'129'435</b>	<b>49'182'575</b>	<b>8'750'566</b>	<b>3'900'403</b>	<b>2'295'892</b>
En %	100.0%	76.7%	13.6%	6.1%	3.6%

Comme les années précédentes, une part conséquente des recettes liées aux impôts sur le revenu et sur la fortune est issue des années fiscales précédentes (23.3%).

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année en cours (année fiscale 2019 pour comptes 2019 et année fiscale 2018 pour comptes 2018), il est constaté que l'impôt sur le revenu progresse de CHF 1'802'748 (+ 2.7%) et l'impôt sur la fortune, de CHF 851'091 (+ 12.0%).

- **Impôts des personnes morales (401)**

Par rapport au budget 2019, les sociétés versent 0.4 million d'impôt en plus qu'escompté (+ 4.9%), et ce, bien que le budget 2019 évaluait les recettes avec un taux de coefficient fiscal à 65 points. Pour mémoire, les impôts des personnes morales inscrits au budget ont été basés sur l'estimation de l'ACI.

Comparées aux comptes 2018, les recettes 2019 tirées des impôts relatifs aux personnes morales chutent par rapport à l'année dernière (- 25.2%). Cette baisse découle principalement de recettes moins élevées que prévu provenant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (- CHF 2.7 millions), conséquence directe de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale cantonale. Cette dernière a fait baisser le taux d'imposition des bénéficiaires de 8% à 3.33% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est à relever que les impôts comptabilisés dans l'exercice N intègrent non seulement les acomptes de l'année N, mais aussi très souvent les ajustements des acomptes et les taxations des années précédentes. Par conséquent, l'entier de l'impact de la RIE III vaudoise s'observera avec un décalage dans le temps.

Année fiscale	Total	2020	2019	2018	2017	2016 et anté
Bénéfice	7'751'705	912'181	6'083'258	81'549	472'522	202'195
Capital	571'571	247'256	624'461	2'728	-308'167	5'293
<b>Total</b>	<b>8'323'276</b>	<b>1'159'437</b>	<b>6'707'719</b>	<b>84'277</b>	<b>164'355</b>	<b>207'488</b>
En %	100.0%	13.9%	80.6%	1.0%	2.0%	2.5%

Certains totaux sont négatifs du fait de la perception trop importante d'acomptes les années précédentes. Ces soldes négatifs viennent réduire les rentrées totales. Les montants reçus pour l'année 2019 représentent 80.6% des impôts dus.

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes morales pour l'année en cours (année fiscale 2019 pour comptes 2019 et année fiscale 2018 pour comptes 2018), il est constaté que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales diminue de CHF 3'254'133 (- 34.9%). A l'inverse, l'impôt sur le capital augmente de CHF 408'335 (+ 188.9%).

<sup>4</sup> Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

- **Autres recettes fiscales**

Les autres recettes fiscales s'inscrivent en baisse par rapport aux comptes 2018 de CHF 344'173 (- 2.1%). Parmi celles-ci figurent les impôts conjoncturels (impôt sur les gains immobiliers, successions et donations, droits de mutation) qui, comme leur nom l'indique, sont fortement volatiles d'une année à l'autre. Pour une meilleure appréhension des recettes, nous avons intégré dans le tableau l'impôt sur les gains immobiliers, bien qu'il s'agisse d'un impôt cantonal, dont les cinq douzièmes sont ristournés aux communes. La contraction des droits de mutation (- 32.7%) s'explique probablement par un tassement des prix de l'immobilier des appartements dans la Commune depuis quelques années<sup>5</sup>. Quant à l'impôt foncier, il progresse modestement (+ CHF 39'689). Par rapport au budget 2019, les autres recettes fiscales sont plus élevées qu'escompté. Les droits de mutation ont été surestimés de CHF 646'014, tandis que l'impôt sur les successions et donations et celui sur les gains immobiliers ont été sous-estimés de respectivement CHF 1'197'020 et CHF 484'996.

- **Concessions (41)**

Les montants sont de faible importance avec un résultat en-dessous des chiffres budgétisés, mais légèrement supérieurs par rapport aux comptes 2018.

### **Revenus du patrimoine (42)**

Ils sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Dans l'ensemble, les recettes perçues sont supérieures à celles budgétisées (+ CHF 1'096'464), conséquemment à un accroissement de CHF 581'115 du compte collectif 424 qui enregistre les gains de change et les achats de terrain. En outre, les loyers du patrimoine administratif (4271) et les redevances d'utilisation du domaine public (4272) augmentent modérément.

### **Taxes, émoluments, produits des ventes (43)**

Les recettes globales de ce chapitre sont moins élevées que celles budgétisées (- CHF 302'457). Pour comprendre ces écarts, il est nécessaire de dissocier les différentes sources de produits. Les principales différences sont expliquées ci-dessous.

Concernant les diverses taxes de raccordement et d'utilisation perçues (434), elles s'élèvent à CHF 10.9 millions, soit davantage que prévu (+ CHF 1.8 million).

La rubrique 435 comprend les ventes et prestations de service. Celles-ci s'élèvent à CHF 31.9 millions contre CHF 31.7 millions budgétisés. L'essentiel des recettes de cette rubrique concerne la vente d'eau, d'énergie et de combustibles par les Services industriels, laquelle est à mettre en rapport avec la hausse des charges d'achat y relatives.

La rubrique 431 porte sur les divers émoluments perçus par la Ville, lesquels décroissent de CHF 3.5 millions par rapport au budget. Cette année, la contribution compensatoire pour le financement des infrastructures versée par les promoteurs lors de la délivrance de permis de construire (4319) s'est élevée à CHF 134'202 contre CHF 3.6 millions budgétisés. Il est à préciser que cette recette n'a aucun impact sur le résultat, car elle est réattribuée au fonds de réserve idoine.

Enfin, suite à des arrêts-maladie de longue durée, les remboursements de traitement (4361) ont crû de CHF 612'659.

---

<sup>5</sup> Selon une recherche conduite par l'EPF de Zürich, les prix au m<sup>2</sup> des appartements (mais pas des maisons individuelles) ont diminué de 3% entre 2017 et 2018 dans le district de Nyon. Une tendance à la baisse s'observe également graphiquement entre 2016 et 2019 à l'échelon communal.

### **Participations et remboursements de collectivités publiques (45)**

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale (4520), soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitants. A noter que la recette par habitant augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seuls habitants de la ville). Le retour de péréquation peut également concerner certaines dépenses thématiques (transports et forêts). En 2019, ce remboursement s'élève à CHF 15.9 millions.

Ce chapitre répertorie également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton ou de la Confédération (4510-4519). C'est sous cette rubrique qu'est enregistrée la remboursement de la péréquation commentée précédemment. Celle-ci explique l'essentiel de l'augmentation des comptes 45. Les participations de communes avec lesquelles la Ville collabore figurent dans les natures 4521-4526. Y sont répertoriées notamment les prestations que Nyon refacture au SDIS Nyon-Dôle et à Police Nyon Région (4521). Ces refacturations augmentent modérément.

### **Autres prestations et subventions (46)**

Ces prestations correspondent notamment aux participations des parents pour les crèches et garderies et à celle de l'Union des associations européennes de football (UEFA) à l'entretien du site de Colovray. Les recettes totales de ce chapitre sont supérieures aux montants budgétés (+ CHF 125'465) du fait des subventions ProNovo. Elles croissent également par rapport aux montants encaissés en 2018 (+ CHF 1'519'684), en raison d'une participation plus importante des parents.

### **Prélèvements sur fonds de réserve (48)**

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2019, à savoir :

- deux prélèvements sur le fonds de réserve *Préavis* suite au bouclage en 2019 des préavis 263.2016 - Parking Bel-Air et 107.2018 - Remplacement groupe CCF de la STEP, tous deux autorisant un prélèvement dans les fonds de réserve, respectivement de CHF 1'158'460 sur le fonds 9282.01 – *Contribution compens. de stationnement*) et CHF 100'000 sur le fonds 9280.32 – *Efficacité énergétique et énergie renouvelable* ;
- un prélèvement de CHF 155'641 sur le fonds de réserve *Provision sur impôts*, afin d'ajuster le montant nécessaire selon le risque estimé ;
- un prélèvement de CHF 82'416 sur le fonds de réserve *Déchets urbains*, afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre ;
- un prélèvement sur le fonds de réserve *Taxe de séjour* de CHF 76'513 pour équilibrer les comptes de ce chapitre ;
- un prélèvement de CHF 68'910 sur le fonds dévolu à l'éclairage public, afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre ;
- un prélèvement de CHF 12'644 sur le fonds *Pertes sur débiteurs*, afin d'ajuster la provision au risque ;
- plusieurs prélèvements pour un total de CHF 7'001 sur le fonds *Fischer* pour des dépenses en lien avec l'aménagement d'une salle de sport ;
- un prélèvement de CHF 7'000 sur le fonds *Développement durable* pour la modification d'un espace ludique ;

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

- plusieurs prélèvements pour un total de CHF 5'637 sur le fonds *Piccard* pour des dépenses en lien avec l'inauguration d'une buste dédié à Jacques Piccard ;
- un prélèvement de CHF 3'163 sur le fonds *Aménagement du port* pour équilibrer le chapitre 470 ;
- un prélèvement de CHF 2'000 sur le fonds de réserve *Jeunesse Engel-Dumartheray/Lina Getaz-Delafléchère*, afin d'accorder une subvention pour participation au *North American Championship 2019*.

### Imputations internes (49)

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

## 3. Comptes d'investissements administratifs

### 3.1 Résultat

Plan d'investissements (CHF)	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Total des charges	22'868'290	36'315'000	39'076'875
Total des revenus	-886'662	-5'125'000	-6'566'383
<b>Dépenses nettes d'investissements</b>	<b>21'981'627</b>	<b>31'190'000</b>	<b>32'510'492</b>

Par rapport aux années précédentes, le montant des investissements bruts en 2019 est plus modeste et s'établit à CHF 22.9 millions. Les recettes totalisent CHF 886'662, soit un investissement net de CHF 22.0 millions.

### 3.2 Dépenses d'investissements administratifs

Dépenses d'investissements Rubriques	Situation au 31.12.2019 CHF	Situation au 31.12.2018 CHF	Variations CHF
<b>Investissements</b>	<b>22'133'315</b>	<b>38'604'161</b>	<b>-16'470'845</b>
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	4'169'859	6'615'363	-2'445'504
Bâtiments et constructions	11'336'946	21'719'450	-10'382'504
Installations des Services Industriels	4'739'260	6'329'763	-1'590'503
Forêts	-	-	-
Machines, mobilier et véhicules	503'122	489'002	14'119
Marchandises et approvisionnements	27'192	59'213	-32'021
Autres biens	1'356'936	3'391'369	-2'034'433
<b>Prêts et participations permanentes</b>	<b>80'062</b>	<b>23'728</b>	<b>56'334</b>
Communes et associations de communes	20'396	23'728	-3'332
Autres prêts et participations	59'667	-	59'667
<b>Subventions d'investissements</b>	<b>654'912</b>	<b>448'986</b>	<b>205'926</b>
Communes et associations de communes	654'912	312'266	342'646
Autres subventions	-	136'720	-136'720
<b>Total</b>	<b>22'868'290</b>	<b>39'076'875</b>	<b>-16'208'585</b>

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Les dépenses de génie civil et d'assainissement diminuent entre 2018 et 2019, avec un total d'investissements de CHF 4.2 millions. Les dépenses les plus importantes portent sur les travaux de remise en état de l'aire forestière de la décharge Molard-Parelliet (préavis N° 113/2018) pour un montant de CHF 700'798, les travaux de dépollution au quartier du Stand (préavis N° 67/2017) pour CHF 663'905, la mise en œuvre du concept « Cœur de Ville » (préavis N° 43/2017) pour CHF 651'241, les mandats d'étude parallèles pour la nouvelle passerelle Nyon-Prangins et l'élargissement du sentier de Bois-Bougy (préavis N° 91/2018) pour CHF 462'048 et les mesures d'assainissement du bruit routier (préavis N° 33/2017) pour CHF 385'810.

Les investissements consentis dans les bâtiments constituent le poste le plus substantiel des dépenses d'investissements en 2019, avec un total de CHF 11.3 millions. Parmi ceux-ci figurent la construction d'une salle de spectacles dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive » (préavis N° 229/2015) pour CHF 3.5 millions, la construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir (préavis N° 213/2015) pour CHF 3.1 millions, la rénovation de la maison Gubler de l'UAPE Centre-Ville (préavis N° 278/2016) pour CHF 1.5 million, la construction d'une déchèterie à l'Asse (préavis N° 115/2013), mentionnée ci-dessus, pour CHF 892'058 et la réalisation du parc de la maison Gubler (préavis N° 27/2016) pour CHF 557'982.

Enfin, les dépenses d'investissement liées aux installations des services industriels totalisent CHF 4.7 millions. Elles se rapportent aux extensions des Services industriels pour CHF 3.5 millions, au renforcement des réseaux d'eau et de gaz sur la route de l'Etraz (préavis N° 152/2019) pour CHF 728'670 et à la réfection de la station du Bucleis (préavis N° 79/2017) pour CHF 278'414.

### 3.3 Recettes d'investissements administratifs

<b>Recettes d'investissements</b>	<b>Situation au</b>	<b>Situation au</b>	<b>Variations</b>
Rubriques	<b>31.12.2019</b>	<b>31.12.2018</b>	
	CHF	CHF	CHF
<b>Participations de tiers</b>	<b>711'023</b>	<b>3'339'403</b>	<b>-2'628'381</b>
Participations de tiers	711'023	3'339'403	-2'628'381
<b>Subventions</b>	<b>175'640</b>	<b>3'226'980</b>	<b>-3'051'340</b>
Canton	175'640	3'226'980	-3'051'340
<b>Total</b>	<b>886'662</b>	<b>6'566'383</b>	<b>-5'679'721</b>

Les participations de tiers contiennent notamment les extensions des services industriels pour CHF 626'607, la contribution de la SAPAN aux études et à la construction du nouveau réservoir à la Vuarpillière (préavis N° 215/2015) pour CHF 42'533 et celle de Région de Nyon à l'étude du projet définitif des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012 (préavis N° 2012/36) pour CHF 26'505.

Des subventions ont également été perçues de la part du Canton. Il s'agit principalement de celles relatives aux mesures d'assainissement du bruit routier (préavis N° 33/2017) pour CHF 90'323 et au chalet des fruitières de Nyon (préavis N° 85/2018) pour CHF 67'000.



## 4. Conclusion

---

La Municipalité se réjouit du résultat positif des comptes 2019. Cet exercice équilibré a notamment (au-delà de la ristourne sur la péréquation) été rendu possible par le programme d'économie et la priorisation des projets d'investissement. Les charges sont bien maîtrisées et l'endettement freiné.

Derrière les chiffres se profilent des choix politiques parfois très difficiles et des arbitrages tout au long de l'année. Les objectifs fixés par la Municipalité ont été suivis par son administration avec une grande discipline. Ainsi, malgré la contrainte des ressources limitées, la Municipalité a réussi à mener les actions nécessaires à l'accomplissement de son programme de législature.

La pandémie liée à la propagation du Coronavirus aura sûrement un impact important sur les finances communales. Face à cette crise, la Municipalité reste vigilante. Elle continue à œuvrer pour optimiser son administration afin d'offrir de belles prestations aux Nyonnais et de garantir le développement de la Ville.

## NYON · PRÉAVIS N° 194/2020 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 194/2020 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2019,
- ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 avril 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

  
P.-François Umiglia

## Annexes

---

- Brochure des comptes 2019